



COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 62e SEANCE

Président : M. AMNEUS (Suède)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

ORGANISATION DES TRAVAUX

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la Commission intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque Commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/42/SR.62
21 décembre 1987
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 10.

ORGANISATION DES TRAVAUX

1. Le PRESIDENT dit que, malgré les progrès accomplis au cours des consultations officielles, un certain nombre de questions se rapportant aux points 122 et 124 de l'ordre du jour restent à régler. S'agissant des grandes questions budgétaires (points 41, 43, 115 et 116 de l'ordre du jour), un groupe de rédaction restreint a été convoqué pour l'examen des éléments du projet à l'étude sur lesquels la Commission ne s'est pas encore mise d'accord. La Commission tient donc pour la première fois des réunions qui ne sont pas ouvertes à tous ses membres; il ne faut cependant pas en conclure que l'on a l'intention de renoncer à l'objectif consistant à parvenir à un accord aussi large que possible sur le contenu et le montant du budget. A la présente session, la Commission a eu à examiner un ordre du jour exceptionnellement chargé, mélange inhabituel de questions budgétaires et de questions de personnel ainsi que de points concernant la crise financière. Qui plus est, elle s'est imposé des contraintes considérables en décidant de ne tenir qu'une seule séance officielle à la fois. Cela étant, le Président de l'Assemblée générale a estimé que la Commission doit achever ses travaux le 15 décembre pour que le Secrétariat puisse réviser les montants inscrits au budget avant la clôture des travaux de l'Assemblée générale le 17 décembre.

2. M. MELTKE (République démocratique allemande) demande s'il y aura une seconde lecture du budget.

3. Le PRESIDENT dit que la seconde lecture ne pourra avoir lieu avant l'après-midi du 16 décembre. La révision des montants inscrits au budget ne pourra être achevée que lorsque toutes les questions budgétaires en suspens auront été réglées.

4. M. MUDHO (Kenya), M. FONTAINE-ORTIZ (Cuba) et M. LOPEZ (Venezuela) font observer que, compte tenu du volume du travail qui reste à accomplir, il ne serait pas judicieux d'imposer à la Commission un délai irréaliste.

5. Le PRESIDENT dit que la date de la prochaine séance officielle de la Commission sera fixée en fonction des progrès qui auront été accomplis au cours des prochaines consultations officielles.

La séance est levée à 15 h 40.